

COMMUNE DE JOLIMETZ

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du Mardi 9 Juin 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie (convocation pour 19h45).

Date de la convocation :	1 ^{er} juin 2026
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	14

Présents : Anthony Vienne, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Marie Thérèse Obritin, Floriane Majchrzak, Rémi Bonenfant, Sylvain Bruyère, Ludovic Jadas, Charlotte Crato, Yoann Amiot.

Absents : Mehdi Hamida (*procuration à Mireille Dupire*), Pascale Duboisset (*pas de procuration*).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.
Hélène Delcroix propose sa candidature.
Candidature acceptée.

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du 27 avril 2026 ;
- 2) Délibération pour une demande de subvention auprès du Département du Nord pour les nids de poule et l'entrée de la rue Marie Ansart ;
- 3) Délibération pour une demande de subvention auprès du Département du Nord pour la réfection de la toiture de la salle Arthur André ;
- 4) Délibération pour la modification du temps de travail d'un agent stagiaire titulaire, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;
- 5) Délibération pour la modification du temps de travail d'un agent titulaire, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;
- 6) Délibération pour la modification du temps de travail d'un agent contractuel, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;
- 7) Délibération pour la création d'un emploi contractuel permanent à raison de 17,30 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- 8) Délibération pour la Commission Communale des Impôt Directs ;
- 9) Délibération pour la Commission de Contrôle de la liste électorale ;
- 10) Délibération pour les tarifs de location de la salle Testelin et un supplément tarifaire en cas de non- respect du règlement ;
- 11) Délibération pour les tarifs du cimetière (colombarium, jardin du souvenir, terrains concessions, habitants de Jolimetz, personnes extérieures) ;

12) Information et statut des parcelles 428 et 429 ;

13) Délibération pour la subvention exceptionnelle du club des aînés pour le thé dansant

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 27 avril 2026 ;

Le compte rendu est validé et signé par l'assemblée.

2) Délibération pour une demande de subvention auprès du Département du Nord pour les nids de poules et l'entrée de la rue Marie Ansart ;

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'une aide de 40 % pour prendre en charge le devis proposé par l'entreprise « Les Carrières d'Houdain » pour un montant de 9807,63 euros Hors Taxes. Subvention sollicitée 3900,00 euros.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Résultat du vote : 14 voix POUR

3) Délibération pour une demande de subvention auprès du Département du Nord pour la réfection de la toiture de la salle Arthur André ;

Suite au chiffrage proposé par le cabinet Casiope et aux trois réunions de réflexion, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'une aide de 30% pour la réhabilitation de la couverture de la salle Arthur André. Le projet de financement exposé par le groupe de travail a été établi à 770 842,86 euros HT (soit 865 463,83 TTC). L'opération pourrait démarrer en 2027 si nous pouvons bénéficier de 80 % de subventions. La commune va être amenée à solliciter les fonds DETR (État) et la Région des Hauts-de-France + autres financeurs potentiels.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département du Nord un montant au titre de l'ADVB de 224 007,00 euros. Il s'agit d'une première tranche de travaux. Il y aura une seconde tranche à prévoir ultérieurement pour l'aménagement intérieur et l'isolation du bâtiment.

Résultat du vote : 14 voix POUR

4) Délibération pour la modification du temps de travail d'un agent stagiaire titulaire, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;

Monsieur le Maire présente le tableau de modification des horaires pour les agents de la commune. Celui-ci consiste plus particulièrement :

- à permettre une meilleure prise en compte de la surveillance de la cantine le midi avec 5 agents ;
- à permettre de bénéficier d'une demi-journée tous les quinze jours destinés au nettoyage du cimetière ;
- à ne plus avoir recours le midi à un stagiaire (PEC) mais à une équipe permanente pour notamment la cantine scolaire.

Cela représente une augmentation réelle à coût plein de 28 heures.

Pour deux de nos agents nous aurons recours à l'annualisation du temps de travail.

Monsieur le Maire propose de valider l'augmentation de 2 heures par semaine pour un agent stagiaire titulaire (*adjoint technique*), soit un passage de 30 heures à 32 heures à partir du 1^{er} septembre 2026.

Résultat du vote : 14 voix POUR

- 5) **Délibération pour modification du temps de travail d'un agent titulaire, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;**

Monsieur le Maire propose de valider l'augmentation de 2 heures par semaine pour un agent titulaire (*adjoint technique*), soit un passage de 30 heures à 32 heures à partir du 1^{er} septembre 2026.

Résultat du vote : 14 voix POUR

- 6) **Délibération pour modification du temps de travail d'un agent contractuel, augmentation de 2 heures par semaine, passage à 32 heures au 1^{er} septembre 2026 ;**

Monsieur le Maire propose de valider l'augmentation de 2 heures par semaine pour un agent contractuel (*adjoint administratif principal de 2^e classe*), soit un passage de 30 heures à 32 heures à partir du 1^{er} septembre 2026.

Résultat du vote : 13 voix POUR et 1 abstention

- 7) **Délibération pour la création d'un emploi contractuel permanent à raison de 17 heures 30 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2026 ;**

Monsieur le Maire propose de verser le salaire d'un agent (*adjoint technique*) sur la base d'un mi-temps soit 17h30.

L'agent travaillera 21 heures par semaine durant la période scolaire et effectuera 36 heures d'entretien des locaux durant la période estivale.

BASE DE CACUL DU CENTRE DE GESTION

Durée hebdomadaire de l'agent : 21 heures

Durée du temps de travail pendant les vacances scolaires : 36 heures.

Durée totale de travail (scolaire + entretien des locaux) : 756 heures + 36 heures soit 792 heures

Base de rémunération : (792 heures x 35 heures) / 1600 heures soit 17 heures 25 + journée de solidarité.

Monsieur le Maire propose de valider la création d'un poste contractuel permanent de 17h30 par semaine à partir du 1^{er} septembre 2026.

Résultat du vote : 11 voix pour et 3 abstentions

- 8) **Délibération pour la Commission Communale des impôts Directs ;**

La Communauté de Communes du Pays de Mormal doit établir une liste de 40 contribuables et chaque Maire nomme 2 contribuables. Monsieur le Maire informe qu'il a proposé avant la date limite du 1^{er} juin 2026, M. Michel Renard comme titulaire et Me Mireille Dupire comme suppléante. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Résultat du vote : 14 voix POUR

- 9) **Délibération pour la Commission de Contrôle de la liste électorale ;**

Monsieur le Maire annonce que 4 habitants de la commune participeront à la commission de contrôle de la liste électorale :

Me Mathilde Jadas (*titulaire*) ; Me Claire Vienne (*titulaire*), Me Marie-Dominique Descamps (*suppléante*) ; et M. Romain Borghesi (*suppléant*).

Monsieur le Maire informe également que nous devons désigner 2 élus pour participer à cette commission.

Yoann Amiot propose sa candidature pour être titulaire et Charles Autreaux propose sa candidature pour être suppléant.

Monsieur le Maire soumet cette liste au vote.

Résultat du vote : 14 voix POUR

10) Délibération pour les tarifs de location de la salle Testelin et un supplément tarifaire en cas de non-respect du règlement ;

Mireille Dupire, première adjointe, présente les tarifs de location de la salle Testelin. Il est également proposé d'ajouter une « caution entretien des locaux et du matériel ».

Tarif pour le weekend : **350 euros** / Tarif pour la journée : **200 euros**

Caution entretien des locaux : **50 euros**

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote : 14 voix POUR

11) Délibération pour les tarifs du cimetière (colombarium, jardin du souvenir, terrains concessions, habitants de Jolimetz, personnes extérieures) ;

Mireille Dupire présente la reconduction des tarifs concernant le cimetière.

Le colombarium : **600 euros** pour 15 ans / **800 euros** pour 30 ans

Si allongement de la durée de 15 ans, le tarif est augmenté de **200 euros**

Cendres au jardin des souvenirs : **100 euros** avec plaque « non gravée »

Concessions ; Habitants de la commune : 2 places (2m2) **135 euros** / 4 places (5m2) **225 euros**

Habitants extérieurs : 2 places (2m2) **270 euros** / 4 places (5m2) **450 euros**

Monsieur le maire soumet au vote ces tarifs.

Résultat du vote : 14 voix POUR

12) Information et statut des parcelles 428 et 429 ;

Monsieur le Maire expose que les parcelles 428 et 429 sont actuellement en vente. Une proposition d'achat a été faite pour permettre un passage piétonnier direct vers la maison du sabotier. Dans l'hypothèse où ces parcelles feraient l'objet d'une vente, Monsieur le Maire expose que la commune pourrait faire valoir son droit de préemption. Il est proposé au conseil municipal d'inscrire cette démarche comme « évolution future possible » en cas d'intérêt général (développement de l'attractivité du cœur de notre village). Il est proposé au conseil municipal d'acter l'intérêt que ces parcelles peuvent avoir pour un projet communal à venir.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote : 14 voix POUR

13) Délibération pour la subvention exceptionnelle du club des aînés pour le thé dansant ;

Monsieur le Maire expose que le Département du Nord nous a accordé une subvention de 3000,00 euros pour la mise en œuvre d'animations à destination des seniors de la commune. Dans le cadre de cette enveloppe allouée par le Département, il est proposé d'accorder au club des aînés une subvention de 500,00 euros destinée à couvrir les frais du "thé dansant".

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote : 14 voix POUR

Fin de la séance du conseil municipal : 22h21

Signatures :

Hélène Delcroix
Secrétaire de séance

Anthony Vienne
Maire de Jolimetz

